

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

70/288 du 3/9/70

DECRET N°

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de
Chancellerie.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER .- Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR:

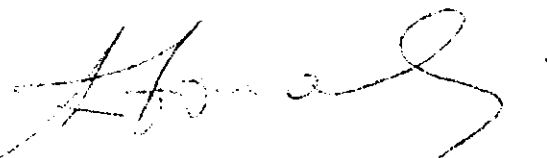
Son Excellence ONDZIEL Gustave, Ambassadeur de la République Populaire du
Congo auprès de la République d'Italie à R O M E-

Monsieur Joseph ESSISSIMA-MINFELA, Chargé d'Affaires A.I. de la République
Fédérale du Cameroun auprès de la République Populaire du Congo-BRAZZAVILLE

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 3 SEPTEMBRE 1970


CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-

